

évangile est postérieure de plusieurs années à la ruine de Jérusalem. (Voir plus loin, p. 228.)

Après avoir recueilli les principales lumières de l'histoire, nous pouvons maintenant ouvrir les évangiles; nous y trouverons une éclatante confirmation de ce qui précède; et, en examinant ainsi les saints Livres, d'autres lumières, plus abondantes encore, viendront éclairer les solutions chronologiques que nous cherchons.

## CHAPITRE II

### Examen interne des Évangiles.

1. Les écrits de saint Luc. — 2. Saint Luc et saint Paul. — 3. Époque des écrits de saint Luc. — 4. Les trois synoptiques. — 5. Saint Luc comparé à saint Marc. — 6. Saint Luc et saint Matthieu. — 7. L'Évangile de saint Marc. — 8. Saint Marc et saint Matthieu. — 9. Saint Marc et saint Pierre. — 10. Texte grec original. — 11. Évangile selon saint Matthieu. — 12. L'ordre chronologique dans saint Matthieu. — 13. L'Évangile selon saint Jean. — 14. Époque de la composition du quatrième évangile. — 15. Saint Jean et les trois synoptiques. — 16. Conclusion.

1. LES ÉCRITS DE SAINT LUC. — « Plusieurs ayant déjà  
« entrepris de raconter les choses accomplies parmi nous.  
« suivant le témoignage des ministres de la parole qui  
« les ont vues dès l'origine, j'ai conçu, moi aussi, le même  
« dessein; et, après avoir recueilli soigneusement les ré-  
« cits de toutes ces choses dès le principe, j'ai cru devoir  
« vous les écrire avec ordre, très excellent Théophile,  
« afin que vous reconnaissiez vous-même la vérité des  
« enseignements que vous avez reçus. »

Ainsi commence l'évangile selon saint Luc, le troisième dans l'ordre des temps, et cet évangile n'est lui-même que la première partie d'une histoire dont les *Actes des Apôtres* forment le second livre, comme on le voit par le prologue même de ces *Actes* :

« J'ai composé mon premier récit, ô Théophile, de tout  
« ce que Jésus a fait et enseigné, jusqu'au jour où, ayant  
« donné aux Apôtres choisis par lui ses dernières ins-  
« tructions, il fut enlevé au ciel. »

Si l'évangile de saint Luc n'est point daté, on voit du

moins qu'il est antérieur aux *Actes des Apôtres*, et cette dernière partie est elle-même évidemment antérieure à la ruine de Jérusalem (70 É. C.). Depuis la première page, en effet, jusqu'à la dernière, partout nous voyons vivre et grandir une même œuvre, une même pensée, la propagation de l'Évangile du Christ parmi les Juifs et les païens. C'est le christianisme en face du judaïsme encore debout et en face des nations idolâtres parmi lesquelles il ne fait que pénétrer.

Pendant près de trente années, cette magnifique épopée des *Actes des Apôtres* se déroule à travers les pays et les mers de l'ancien monde; elle donne des détails minutieux sur les lieux, les peuples et les temps, et partout on retrouve une exactitude telle que la composition de ce livre doit être attribuée à un contemporain et à un compagnon des Apôtres.

2. SAINT LUC ET SAINT PAUL. — Les *Actes des Apôtres* présentent, avec les épîtres de saint Paul, des rapports tellement intimes, que reconnaître l'authenticité de celles-ci, c'est aussi reconnaître l'authenticité des *Actes*. Or, il est bon de rappeler que les épîtres de saint Paul, sauf la dernière, celle aux Hébreux, dont l'origine apostolique est contestée par quelques protestants, les épîtres de saint Paul, disons-nous, sont partout reconnues authentiques, et, si elles sont incontestées, c'est qu'elles sont en effet parfaitement incontestables (1). L'ardent prosélytisme de leur auteur et surtout cette éloquence du cœur qui, indépendamment de toute rhétorique, subjugué

(1) Nous pouvons enregistrer ici les aveux arrachés par l'évidence à la critique la plus hostile.

« Les épîtres de saint Paul ont en effet un avantage sans égal en cette histoire : c'est leur authenticité absolue. Aucun doute n'a jamais été élevé par la critique sérieuse contre l'authenticité de l'épître aux Galates, des deux épîtres aux Corinthiens, de l'épître aux Romains. Les raisons par lesquelles on a voulu attaquer les épîtres aux Thessaloniciens et celle

et entraîne, ce style où la pensée éclate sans aucun artifice de langage, les nombreux hébraïsmes qu'on y rencontre, tout, dans les épîtres, offre un cachet d'originalité qui ne permet pas de les attribuer à un autre auteur que saint Paul.

Or, nous l'avons vu, l'auteur des *Actes* est aussi l'auteur du troisième évangile; les deux écrits ne sont que les deux parties ou les deux livres d'une même histoire dédiée au même personnage, nommé Théophile, dans l'un comme dans l'autre; cet auteur, c'est évidemment l'un des compagnons de saint Paul, et parmi eux saint Luc, le médecin grec originaire d'Antioche, qui, après avoir été prosélyte juif à Jérusalem, embrassa le christianisme et partagea les travaux et les missions du grand apôtre. Lors même que toute l'antiquité chrétienne ne serait point là pour le désigner, on le devinerait, parmi tous les autres compagnons de l'Apôtre, à son style pur et élégant, à sa vaste érudition, à sa profonde connaissance de la religion juive et de l'état politique des provinces de l'empire.

aux Philippiens sont sans valeur. » (Renan, *Les Apôtres, Introd.*, XII.)

Et plus loin : « Une chose hors de doute c'est que les *Actes* ont eu le même auteur que le troisième évangile et sont une continuation de cet évangile. On ne s'arrêtera pas à prouver cette proposition, laquelle n'a jamais été contestée. »

Après une longue discussion, l'auteur conclut ainsi : « Nous pensons donc que l'auteur du troisième évangile et des *Actes* est bien réellement Luc, disciple de Paul.

« Ce nom même de Luc ou Lucain, et la profession de médecin qu'exerçait le disciple de Paul ainsi appelé, répondent bien aux indications que les deux livres fournissent sur leur auteur. » (*Ibid.*, p. 18.)

Saint Paul et l'auteur des *Actes* sont deux témoins qui suffiraient à eux seuls pour défendre contre toute attaque les bases de la foi catholique. N'y eût-il que leurs écrits, tous les mystères du christianisme : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la vie, la mort et la résurrection du Sauveur ainsi que l'origine apostolique de l'Eglise se trouveraient invinciblement établis.

3. EPOQUE DES ÉCRITS DE SAINT LUC. — « Le livre des *Actes*, dit M. Wallon (1), porte avec lui sa date. A la fin de ce livre, il est dit de saint Paul, mené prisonnier à Rome : « Et il demeura deux ans dans la maison « qu'il avait louée, et il y recevait tous ceux qui venaient « chez lui, prêchant le royaume de Dieu et enseignant « ce qui est du Seigneur Jésus-Christ en toute confiance « et sans empêchement » ; ce qui suppose que la rédaction de l'ouvrage se termine au temps même où le récit finit.

« Si saint Luc avait écrit après la mort de saint Paul, comment n'y aurait-il pas fait au moins allusion dans un livre consacré pour la plus grande partie à l'histoire de sa vie (2) ?

« Si même il avait écrit après la mise en liberté de l'Apôtre, comment n'aurait-il rien dit d'un événement qui faisait la conclusion naturelle de ce procès, de cet envoi à Rome, si minutieusement racontés auparavant ?

« Dira-t-on que la suite s'est perdue ou que l'auteur s'est arrêté lui-même ? Mais le récit ne porte point la trace d'une telle coupure ni d'une semblable interruption. La narration n'est pas brusquement suspendue. Le livre a sa conclusion sommaire. L'auteur rappelle en peu de mots les événements des deux dernières années et l'on ne comprendrait pas que, dans cette forme abrégée, la délivrance de saint Paul ne se trouvât pas au moins indiquée, si cette délivrance eût été dès lors accomplie. Le récit finit là, parce que là s'arrête la suite des événements. Les *Actes* ont donc été rédigés vers la fin de la captivité de saint Paul, c'est-à-dire vers l'an 63, pendant

(1) *De la croyance due à l'Évangile*, p. 182 et 183.

(2) « Que penserait-on, dit Tholuck, d'une histoire de Napoléon qui raconterait sa captivité à Sainte-Hélène, sans parler de sa mort ? On penserait qu'elle a été écrite avant sa mort... » La même conclusion doit être appliquée au récit des *Actes* par rapport à la mort de saint Paul.

les loisirs que cette interruption dans les voyages de l'Apôtre donnait à saint Luc, son compagnon.

« Mais l'évangile a été rédigé avant les *Actes*. Il faut donc en fixer l'époque, soit en cette même année, soit pendant cette autre captivité de deux ans que saint Paul subit à Césarée (57-59 É. C.), avant d'être envoyé à Rome. Saint Luc, qui est arrivé avec saint Paul en Palestine et qui en part avec lui pour Rome, aura pu profiter de ce séjour forcé sur la terre où s'accomplit la mission du Sauveur, pour achever l'information dont il parle lui-même (*Ev.*, I, 4) et mettre son récit par écrit. »

Ainsi l'évangile de saint Luc aurait été rédigé vers l'an 60 de l'ère chrétienne, moins de trente ans après l'accomplissement de la mission du Sauveur. Telle est aussi l'époque que les historiens et les premiers Pères de l'Eglise ont attribuée à la composition de cet évangile.

Saint Grégoire et saint Jérôme (1) la font remonter quatre ou cinq ans plus haut ; car ils disent que saint Luc écrivit son évangile durant le séjour qu'il fit alors en Grèce avec saint Paul. Ce témoignage est fortifié par le texte même des *Actes des Apôtres* qui paraît accuser vers cette époque un temps d'arrêt dans sa composition : l'histoire des dernières années présente en effet un contraste frappant avec ce qui précède, elle ressemble à des notes recueillies et ajoutées par l'auteur, à mesure que les événements se déroulent sous ses yeux. L'évangile et la première partie des *Actes* auraient donc été écrits avant le temps où l'auteur recueillait ces dernières notes.

Une autre opinion place la composition de l'évangile et des *Actes* à Rome, pendant le séjour de saint Luc dans cette ville, vers l'an 61. Ces deux écrits sont en effet

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina*, 33. — Saint Jérôme, *Prolog. Comment. in Matth.*

dédiés au même personnage, « le très excellent *Théophile* (*ami de Dieu*) », mais le voile de ce surnom religieux doit cacher quelque noble Romain; *noble*, comme l'indique l'épithète de *κρίσιτος*, *très excellent*, et *Romain*, d'abord parce que des titres aussi élevés étaient alors l'apanage presque exclusif des Romains, et ensuite parce que saint Luc ne lui donne sur la topographie de l'Italie et sur le séjour de saint Paul à Rome aucun de ces détails qu'il a soin d'ajouter à ses récits lorsqu'il s'agit d'autres pays.

Les deux opinions peuvent se concilier, en disant que saint Luc a écrit son évangile en Grèce, mais qu'il y a mis la dernière main et ajouté son prologue dédicatoire en même temps qu'il achevait les *Actes*, pendant son séjour à Rome. Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours dans le vrai, en concluant que le troisième évangile a certainement été composé par saint Luc, moins de trente ans après l'ascension du Sauveur.

4. LES TROIS SYNOPTIQUES. — Tout se tient dans les livres du Nouveau Testament : l'authenticité et la date de l'un confirment d'une manière irrécusable l'authenticité et la date de plusieurs autres; ainsi l'évangile de saint Luc confirme les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc; il leur est même nécessairement postérieur, comme il est antérieur à l'évangile de saint Jean. L'examen des textes peut encore ici nous donner cette démonstration.

Lorsque l'on compare entre eux les trois premiers évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, on est frappé de l'identité fréquente des faits racontés et parfois de la similitude des récits. C'est même en raison de ces analogies que les exégètes appellent nos trois premiers évangiles les trois *synoptiques*. On trouve, il est vrai, des différences assez sensibles entre saint Matthieu et saint Luc; mais saint Marc est entre eux comme un terme moyen; il offre un grand nombre de textes com-

plètement semblables à ceux des deux autres; et son évangile se trouve reproduit en grande partie dans l'un comme dans l'autre (1). Certains critiques en ont conclu que l'évangile de saint Marc devait être l'évangile primitif, et que les auteurs des deux autres n'avaient fait que l'amplifier à une époque postérieure. Mais un examen attentif des textes rétablit l'ordre chronologique des trois écrits, tel qu'il est donné par la tradition.

5. SAINT LUC ET SAINT MARC. — Le fait qui ressort avec le plus d'évidence dans cette comparaison, c'est que saint Luc est postérieur aux deux autres. Saint Luc reproduit dans son évangile, à très peu près, tous les faits relatés par eux, plus un grand nombre d'autres qui lui sont propres (2). Lorsque les deux premiers font un récit semblable, saint Luc s'accorde avec eux et reproduit alors généralement le texte même de saint Marc (3). Lorsque les deux premiers diffèrent pour l'ordre des faits ou pour les détails du récit, saint Luc abandonne saint Matthieu et se range du côté de saint Marc (4). En comparant ainsi

(1) Voir le numéro 14 des *Notes complémentaires*.

(2) Voir les numéros 12, 13 et 14 des *Notes complémentaires*.

Il y a cependant une partie notable de l'histoire évangélique où, saint Matthieu et saint Marc étant d'accord pour les faits et pour l'ordre des faits, saint Luc se tait absolument; c'est la partie comprise entre la multiplication des cinq pains et celle des sept pains qu'il ne donne pas. Quelques auteurs supposent que l'omission résulte de l'analogie des deux miracles et de la similitude des phrases qui en terminaient le récit dans le manuscrit original. Le copiste, trompé par cette similitude, aura passé du premier à la fin du second sans s'apercevoir de sa méprise. Cette partie comprend cinquante-deux versets en saint Matthieu (du ch. xiv, v. 22, au ch. xv, v. 39), et cinquante-huit en saint Marc (du ch. vi, v. 45, au ch. viii, v. 9).

(3) Cf. Matth., viii, 14-17; Marc, i, 21-39, et Luc, iv, 31-44. — Matth., ix, 1-13; Marc, ii, 1-17; Luc, v, 17-32, et généralement tous les récits parallèles indiqués par le numéro 18 des *Notes complémentaires*.

(4) Cf. Matth., viii, 28; Marc, v, 2, et Luc, viii, 27. — Matth., xx, 30; Marc, x, 46, et Luc, xviii, 35, etc. Voir, pour ces comparaisons, les passages indiqués par le numéro 15 des *Notes complémentaires*.